



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	25	6

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
30	0	1

N° 2009-10-156

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mme Mireille BARBUSSE - Jacques DELORD - Muriel GIBERT - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Monsieur Léopold ROSSO, Président, informe que le renouvellement des membres des conseils municipaux et du Conseil Communautaire, suite aux élections municipales de mars 2008, rend nécessaire la désignation de nouveaux membres composant la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dont le rôle consiste, notamment, à évaluer les conséquences financières des transferts de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, cette commission est composée de délégués des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Terre de Camargue, sans qu'il s'agisse obligatoirement, des délégués communautaires de la commune.

Afin de respecter les équilibres habituels, les communes membres ont, par délibération, élu trois membres de leurs conseils municipaux, pour siéger au sein de la CLECT de la Communauté de Communes Terre de Camargue, à savoir :

Le Grau du Roi	Aigues-Mortes	Saint Laurent d'Aigouze
M. Etienne MOURRUT	Mme Marie ROCA	Mme Joëlle GIBELIN
M. Léopold ROSSO	Mme Martine LAMBERTIN	M. Laurent PELISSIER
M. Philippe PARASMO	M. Vincent SPALMA	M. Alain CAMPACI

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la composition de la CLECT, telle que présentée dans le tableau ci-dessus, pour la durée du présent mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

- 30 voix pour
- 1 abstention
 - D'approuver la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) telle que présentée dans le tableau ci-dessus, pour la durée du présent mandat
 - D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-157

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

Absents avant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Election d'un représentant au Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes Petite Camargue (MLJ) suite à la démission de M. Bruno ALBET de son poste de Vice-Président

Monsieur Léopold ROSSO, Président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue, dans le cadre de sa compétence relative aux actions de développement économique et notamment les points emplois et les structures permettant l'insertion des personnes dans le monde professionnel, soutient, depuis 2001, l'action de la Mission Locale Jeune Petite Camargue (MLJ).

Par délibération n° 2008-04-88 du 25 avril 2008, le Conseil a élu, deux représentants au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeune Petite Camargue, à savoir :

- Monsieur Bruno ALBET
- Madame Christel PAGES

Suite à la démission de M. Bruno ALBET de son poste de Vice-Président, transmise le 3 juin en Préfecture du Gard et acceptée par Madame la Sous-Préfète du Gard, le 6 août 2009, Vu l'arrêté du Président n°2009-03 du 26 juin 2009, portant retrait de délégation de la fonction attribuée auparavant à M. Bruno ALBET,

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à l'élection d'un conseiller communautaire pour occuper le siège, précédemment pourvu par M. Bruno ALBET, au sein du Conseil d'Administration de la MLJ Petite Camargue.

M. Cédric BONATO présente sa candidature.

Le Conseil Communautaire :

- élit, à l'unanimité, M. Cédric BONATO à la place de M. Bruno ALBET pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes (MLJ) Petite Camargue

Récapitulatif des résultats définitifs :

- Sont élus membres du Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes (MLJ) Petite Camargue, à compter de ce jour :
 - Monsieur Cédric BONATO
 - Madame Christel PAGES

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009

Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

N° 2009-10-158

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Décharge de responsabilité et remise gracieuse de la dette du régisseur, suite à un vol survenu à la déchetterie du Grau du Roi, entre le 26 et le 28 septembre 2009

Madame BRACHET, Vice-Présidente, expose

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général de la comptabilité publique, et notamment son article 18,
Vu le décret 66-850 du 15 novembre 1966 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu le décret 97-1259 du 29 décembre 1997, relatif à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux,
Vu le décret 2003-636 du 7 juillet 2003, modifiant le décret 64-1022 du 29 septembre 1964, relatif à la constatation et à l'apurement des comptables publics et assimilés,
Vu l'instruction codificatrice 98-037-A-B-M du 20 février 1998,
Vu le décret n°2008-227 du 05 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
Vu la décision du Président n° 08.63 en date du 30.12.2008, actualisant les modalités de fonctionnement de la régie de recettes du service des Déchetteries,
Vu la plainte déposée auprès de la Gendarmerie Nationale du Grau du Roi le 28 septembre 2009, pour un vol avec effraction, d'un montant estimé à 50.00 €, commis entre le 26 et le 28 septembre 2009, à la déchetterie du Grau du Roi,
Vu la notification dans la forme administrative de l'ordre de versement en date du 13/10/2009,

Considérant :

- qu'un vol, d'un montant de 50.00 €, a été commis à la régie de recettes des déchetteries,
- que la procédure amiable règlementaire, suite à un vol a été respectée,
- la demande en décharge de responsabilité et de remise gracieuse sollicitée par le régisseur de recettes,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Emet, à l'unanimité, un avis favorable à la demande en décharge de responsabilité et de remise gracieuse du régisseur de recettes, pour le vol commis dans le cadre de sa régie de recettes dans les conditions ci-dessus énumérées
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009

Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-159

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Décision modificative n°4 - budget principal

Monsieur GENIALE, Vice-Président, expose :

- Pour faire face aux annulations de titres, émis en 2008, et pour lesquels des doublons ou des anomalies ont été constatés
- Pour procéder au remboursement des agents qui ont effectué des validations de service et dont la compensation des retenues se révèle excédentaire
- Pour passer les écritures de régularisation suite au vol survenu au mois de juillet 2009, à la déchetterie du Grau du Roi

Il convient de réaliser, pour cela, une décision modificative n° 4, sur le budget principal, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Article	Désignation	Montant
D 022-01	Dépenses imprévues fonctionnement	-1 000.00 €
D 6718-251	Autres charges exceptionnelles	200.00 €
D 6718-812	Autres charges exceptionnelles	50.00 €
D 673-251	Titres annulés (exerc. Antér.)	150.00 €
D 673-812	Titres annulés (exerc. Antér.)	600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'adopter la décision modificative n° 4 sur le budget principal, comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée** le :



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-160

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de l'immeuble LE FLAMANT – Abonnement n° 16

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 13/05/1993, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LE FLAMANT, abonnement n° 16, au Grau du Roi, avec GTI Cabinet Conseil, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet LAMY – sis à La Grande Motte - 34280

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- *D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de l'immeuble « LE FLAMANT– abonnement n° 16», modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-161

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Avenant n° 3 à la convention de fourniture d'eau brute de l'immeuble LE GRAND GALION – Abonnement n° 10

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 27/11/1991, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LE GRAND GALION, abonnement n° 10, au Grau du Roi, avec GTI Cabinet Conseil, l'avenant n° 1, adopté le 18/07/1994, modifiant le débit souscrite ainsi que l'avenant n° 2, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet FABRE IMMOBILIER – sis au Grau du Roi - 30240

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver l'avenant n°3 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de l'immeuble « LE GRAND GALION – abonnement n° 10», modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-162

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Avenant n° 2 à la convention de fourniture d'eau brute de l'immeuble LE GRAND LARGE – Abonnement n° 13

Monsieur CUBILIER, Vice-Président, évoque la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts, en date du 23/10/1991, conclue par le SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes pour l'alimentation de l'immeuble LE GRAND LARGE, abonnement n° 13, au Grau du Roi, avec le Cabinet MALASSAGNE, ainsi que l'avenant n° 1, adopté le 26 août 2002, relatif au changement juridique du SIVOM de la Région d'Aigues-Mortes et au transfert de compétences à la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Devant le changement d'identité juridique du cocontractant, il propose de modifier cette convention de distribution d'eau brute en transférant le contrat au nom du Cabinet URBANIA/UFFI – sis à La Grande Motte - 34280

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau brute destinée à l'irrigation des espaces verts de l'immeuble « LE GRAND LARGE – abonnement n° 13», modifiant l'identité du cocontractant comme indiqué ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-163

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Convention de développement sportif avec l'association « Aviron Club Terre de Camargue » du Grau du Roi

Monsieur CONDE, Vice-Président, rappelle la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'entretien et de fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Le projet politique de territoire, mené par la Communauté de Communes, doit permettre la pratique de sports liés à l'identité territoriale communautaire pour favoriser la découverte du sport et d'initiatives sportives en direction des jeunes et plus particulièrement, la pratique des sports d'eau en direction des scolaires (maternelles, primaires et élémentaires).

Il propose au Conseil Communautaire de conclure une convention de développement sportif, avec l'association « Aviron Club Terre de Camargue » par laquelle la Communauté de Communes s'engage à soutenir la mise en place des actions sportives et éducatives menées par l'association dont le contenu recoupe les préoccupations de la Communauté de Communes en matière de développement sportif en concordance avec le projet politique de territoire, élaboré en septembre 2008, à l'exception des financements imputables sur la section d'investissement.

La subvention intercommunale interviendra pour soutenir l'enseignement de l'aviron dans le cadre scolaire (en priorité maternelle et primaire) par une programmation de cycles d'apprentissage validés, à destination des classes des écoles du Canton, conformément aux nouvelles orientations de la Communauté de Communes. Le montant sera révisable chaque année et déterminé en fonction de la réalisation des actions projetées.

La convention prend effet dès 2009 et son terme est fixé au 31 décembre 2012, l'année 2009 étant transitoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- D'approuver la convention de développement sportif à conclure avec l'association « Aviron Club Terre de Camargue », sise au Grau du Roi, définissant les modalités administratives, techniques et financières et dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009
Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-164

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Carine BORD - Annie BRACHET - Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO - Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE - Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD - M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO - Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND - Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Convention de développement sportif avec l'association « Canoë Kayak club Terre de Camargue » du Grau du Roi

Monsieur CONDE, Vice-Président, rappelle la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'entretien et de fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire. Le projet politique de territoire, mené par la Communauté de Communes, doit permettre la pratique de sports liés à l'identité territoriale communautaire pour favoriser la découverte du sport et d'initiatives sportives en direction des jeunes et plus particulièrement, la pratique des sports d'eau en direction des scolaires (maternelles, primaires et élémentaires).

Il propose au Conseil Communautaire de conclure une convention de développement sportif, avec l'association « Canoë Kayak Club Terre de Camargue » par laquelle la Communauté de Communes s'engage à soutenir la mise en place des actions sportives et éducatives menées par l'association dont le contenu recoupe les préoccupations de la Communauté de Communes en matière de développement sportif en concordance avec le projet politique de territoire, élaboré en septembre 2008, à l'exception des financements imputables sur la section d'investissement.

La subvention intercommunale interviendra pour soutenir l'enseignement du kayak dans le cadre scolaire (en priorité maternelle et primaire) par une programmation de cycles d'apprentissage validés, à destination des classes des écoles du Canton, conformément aux nouvelles orientations de la Communauté de Communes. Le montant sera révisable chaque année selon la réalisation des actions projetées.

La convention prend effet dès 2009 et son terme est fixé au 31 décembre 2012, l'année 2009 étant transitoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- *D'approuver la convention de développement sportif, à conclure avec l'association « Canoë Kayak Club Terre de Camargue », sise au Grau du Roi, définissant les modalités administratives, techniques et financières et dont un exemplaire est joint à la présente*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**



Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7

VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-165

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Fourniture et livraison de matériel pour l'éclairage public – platines

Monsieur JOURDAN, Vice-Président, évoque la compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'entretien de l'éclairage public.

Devant la nécessité d'acquérir du matériel d'éclairage public, notamment des platines de différents types (platines en pied de mât, platines incorporées, platines électroniques, platines spécifiques et amorces), un marché à bons de commande, avec seuil minimum et seuil maximum, a été lancé le 29 juillet 2009, suivant la procédure relative aux appels d'offres ouverts, conformément aux articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Trois offres ont été déposées avant la date limite de réception fixée au 21 septembre 2009, répondant globalement aux critères de sélection

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 7 octobre 2009, a retenu l'offre de l'entreprise REXEL (AGEI) sise à Nîmes – 30931.

Le marché est conclu pour une période initiale du 1^{er} novembre au 31 décembre 2009 puis renouvelable pour 3 périodes de un an.

Le montant total des commandes est défini comme suit :

- Pour la période initiale du marché
 - Seuil Minimum : 4 285.00 € HT
 - Seuil Maximum : 17 138.00 € HT
- Pour chaque période de reconduction
 - Seuil Minimum : 25 706.00 € HT
 - Seuil Maximum : 102 824.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- *D'attribuer le marché à bons de commande, pour la fourniture et la livraison de matériel d'éclairage public, platines, à l'entreprise REXEL (AGEI) sise à Nîmes – 30931, dans les conditions ci-dessus énoncées,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution*

Pour copie conforme

Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009

Le Président,
Léopold ROSSO



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire

Date de la convocation		
15/10/2009		
Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	26	7
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
33	0	0

N° 2009-10-166

L'an deux mille neuf et le vingt et un octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et MM : Bruno ALBET - Mireille BARBUSSE - Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO – Carine BORD - Annie BRACHET – Alain CAMPACI - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE – Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Dominique DIAS - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Fabrice LABARUSSIAS - André MORRA - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Maryline POUGENC - Marie ROCA - Jacques ROSIER-DUFOND - Léopold ROSSO – Jean SPALMA -

Absents ayant donné pouvoir : Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Noël GENIALE – Mme Muriel GIBERT pour Mme Mireille BARBUSSE - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – Mme Martine LAMBERTIN pour Mme Carine BORD – M. Etienne MOURRUT pour M. Léopold ROSSO – Mme Laure PELATAN pour M. Enry BERNARD-BERTRAND – Mme Khadija PINCHON pour M. André MORRA -

Absents excusés : Mmes et MM : Jacques DELORD - Patricia LARMET - Christel PAGES - Jean-Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Maryline POUGENC

Objet : Marché public de prestation de service : collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants, transfert des déchets du centre de transit du Grau du Roi et exploitation des déchetteries

Monsieur ROSSO, Président, évoque le marché public de prestation de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants, du transfert des déchets du centre de transit du Grau du Roi et de l'exploitation des déchetteries, objet d'un appel d'offres ouvert selon les articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, lancé en date du 20 août 2009 et divisé en 2 lots, à savoir :

- Lot n° 1 : Collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants
- Lot n° 2 : Transfert des déchets du centre de transit du Grau du Roi vers les centres de traitement et l'exploitation des déchetteries et évacuation des déchets collectés

Une offre pour le lot n° 1 et deux offres pour le lot n° 2 ont été déposées avant la date limite de réception des offres fixée au 6 octobre 2009.

Le lot n° 1 concerne la collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants en porte à porte, et par point de regroupement, ainsi que leur déchargement aux centres de traitement.

Après l'analyse des propositions, fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21 octobre 2009, déclare le lot n° 1 infructueux car certaines exigences techniques demandées au CCTP ne sont pas prises en compte par le candidat et décide de relancer le marché selon une procédure négociée avec publicité et mise en concurrence conformément à l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics sous réserve de l'accord des services Préfectoraux pour la prorogation du marché actuel jusqu'au 30 avril 2010.

.../...

Le lot n° 2 concerne l'évacuation des bennes de déchets ménagers et assimilés et des déchets du nettoyage présents sur le centre de transfert du Grau du Roi et leur déchargement aux centres de traitement (déchets de plage + déchets de nettoyage et marchés).

Après l'analyse des propositions, fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 21 octobre 2009, déclare le lot n° 2 infructueux car les prévisions budgétaires allouées au marché, ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de financer cette prestation, et décide de relancer le marché selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, uniquement pour la tranche ferme : « évacuation des bennes du centre de transfert du Grau du Roi ». Concernant la tranche conditionnelle, l'exploitation des déchetteries sera maintenue en régie par la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité:

- *De déclarer le lot n° 1 infructueux et de relancer le marché selon une procédure négociée avec publicité et mise en concurrence conformément à l'article 35-I-1 du Code des Marchés Publics, sous réserve de l'accord des services Préfectoraux pour la prorogation du marché actuel jusqu'au 30 avril 2010.*
- *De déclarer le lot n° 2 infructueux et de relancer le marché selon une procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, uniquement pour la tranche ferme : « évacuation des bennes du centre de transfert du Grau du Roi ».*
- *De maintenir l'exploitation des déchetteries (tranche conditionnelle) en régie au sein de la Communauté de Communes Terre de Camargue.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution*

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 22/10/2009
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Affichée ou notifiée le :**